

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2015

Le dix-neuf juin deux mil quinze à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance publique ordinaire, salle des cérémonies, en mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel FIEVET, Maire.

Date de convocation : 10/06/2015

Nombre de conseillers en exercice : 19

ETAIENT PRESENTS :

Daniel FIEVET- Annie PATTE CAMBAY- André Marie FORRIERRE- Gisèle GARREAUD TAISNE - Franck LEFEBVRE — Yves WAYEMBERGE- Laurent HUTIN- - Marie-Françoise DELLOUE-JETTE- - Pascale BENGIN- Isabelle GALLOIS- Chantal MAILLY WAEYENBERGE- - Julien LALAUX - Floriane THIELAIN- Monique MILHEM HIBOUX- Logan RAMETTE

Absents excusés : Agnès PETYT POULET qui donne procuration à Franck LEFEBVRE
Raymond DENHEZ qui donne procuration à Isabelle GALLOIS
Jérôme MELI qui donne procuration à Pascale BENGIN

Absent : Christophe FERON

Quorum fixé à 10 → **Conseillers présents : 15** (18 pour vote car 3 procurations)

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance, il est 19H50

Le conseil désigne Floriane THIELAIN comme secrétaire de séance.

Le maire fait adopter le compte-rendu de la dernière réunion.

Monsieur LALAUX informe le conseil qu'il enregistre les débats.

1. FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES

Monsieur le Maire expose que l'article 144 de la Loi de finances initiale pour 2012 a créé le Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC). Il s'agit d'un mécanisme de péréquation horizontale.

Il consiste à prélever une fraction des ressources fiscales de certaines collectivités pour la reverser à des collectivités moins favorisées.

La communauté de communes du Caudrésis-Catésis (4C) étant bénéficiaire de cette ressource, elle a opté pour une répartition dérogatoire dite « libre » vers ses communes-membres.

Pour cela des délibérations concordantes doivent être prises avant le 30 juin de l'année de répartition par l'organe délibérant de l'EPCI statuant à la majorité des deux tiers et par l'ensemble des conseils municipaux des communes-membres à la majorité simple.

Les représentants de la commune au conseil communautaire ayant voté CONTRE la répartition proposée, Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Guy BRICOUT, Président de la 4C et maire de Caudry pour qu'il puisse expliquer aux conseillers les tenants et aboutissants de ce dossier. Le Président de la 4C est accompagné de Monsieur Olivier LEVEAUX, DGS.

Monsieur BRICOUT fait l'historique de l'évolution de la communauté de communes depuis la Communauté de l'Est-Cambrésis jusqu'à la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis. Cette évolution a permis de proposer en compensation du transfert des charges des actions auprès des communes telles que les brigades vertes et les brigades du patrimoine par exemple.

Monsieur BRICOUT explique les conséquences qu'aurait le vote contre sur l'équilibre budgétaire et donc la pérennité de la 4C à terme. Il répond aux interrogations des conseillers et s'engage à ce qu'un fonds de concours soit versé aux communes de façon à garder la répartition ¼ - ¾ spécifique au FPIC. Les communes ne perdraient ainsi pas de ressources sur l'année 2015.

Le conseil ayant entendu et écouté Mr BRICOUT, Monsieur le Maire remercie celui-ci. Le Président de la 4C quitte alors la salle. Monsieur le Maire propose ensuite au conseil municipal de bien vouloir voter dans le but d'entériner ou non la délibération de la 4C datée du 15 avril 2015 proposant de figer à hauteur de 325 137 euros la part du FPIC qui sera reversée aux communes, étant précisé que le montant versé à chaque commune sera identique à celui versé en 2014. Le conseil, unanime, décide de procéder à un vote à bulletin secret.

Après délibération et vote à bulletin secret, le conseil municipal décide par :

18 voix POUR

0 voix CONTRE

0 vote blanc

D'entériner la délibération de la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis en assortissant sa décision d'une mention expresse que « cette décision ne concerne que l'année 2015 et que pour 2016 le conseil communautaire et chaque conseil municipal devront à nouveau se prononcer ».

2. LETTRE DE Mr LE SOUS PREFET – MURS MITOYENS

Suite à la dernière délibération, le Président des « murs mitoyens » a écrit pour demander confirmation que la commune gardera bien l'instruction des déclarations préalables. Le Sous-préfet demande, quant à lui, d'annuler la délibération de désignation des délégués car 3 titulaires et 3 suppléants ont été nommés alors qu'il n'en fallait que deux.

Le conseil confirme sa décision de garder l'instruction des déclarations préalables et les certificats d'urbanisme d'information.

Le conseil, à l'unanimité, décide d'annuler les précédentes délibérations et de procéder à un vote à bulletin secret pour la désignation de deux délégués.

Sont élus à la majorité, dès le premier tour, en tant que délégués **MM Raymond DENHEZ (15 voix) et Laurent HUTIN (15 voix)**. Monsieur Logan RAMETTE, 3^e candidat, ayant obtenu 3 voix.

3. ENQUETE PUBLIQUE -PARC EOLIEN WALINCOURT-SELVIGNY ET HAUCOURT EN CAMBRESIS

Dans le cadre du projet d'exploitation d'un parc éolien de 6 aérogénérateurs sur les communes de Walincourt-Selvigny et Haucourt en Cambrésis, Le Préfet du Nord lance une enquête publique du 6 juillet 2015 au 7 août 2015 inclus. Le commissaire enquêteur tiendra des permanences en mairie de Walincourt-Selvigny les 6 juillet et 16 juillet de 9h à 12h et le 7 août de 14h à 17h. Il tiendra aussi deux permanences en mairie d'Haucourt les 21 et 28 juillet de 14h à 17h, ceci de façon à recueillir les observations des habitants.

L'avis d'enquête publique a été affiché à la porte de la mairie et dans le panneau d'affichage à Selvigny. De plus un fac-simile a été placé sur la page d'accueil du site internet de la commune.

Un article paraîtra dans le prochain Wal'Info, de fin juin, de façon à ce qu'une large publicité soit faite autour de l'enquête publique.

Le conseil prend acte de ces dispositions.

4. RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU BUREAU DE L'A.F.R.

Après concertation avec la Chambre d'Agriculture de Lille (Mme COCLUD), le maire propose au conseil de désigner trois membres titulaires et 2 suppléants en vue du renouvellement du bureau de l'A.F.R. Le conseil désigne à l'unanimité comme membres du bureau de l'Association Foncière de Remembrement :

Membres titulaires : **Marie-Louise HAPPE, Henri BONNEVILLE et Dominique LANGLET**

Membres suppléants : **Mathieu VILTARD et Benoit CATTEAU**

5. DEMANDE DE REDUCTION SUR LOCATION SALLE DES FETES

Suite au problème survenu sur le four à la salle de l'étoile, les locataires sollicitent une remise sur le prix de la location.

Il s'agit de Mr Dimitri DIOT de Marez (location du 31 mai) et Mr Matthieu REJ de Villers-Outréaux (location du 7 juin).

Le Maire informe le conseil que ce problème de panne du four à gaz est aujourd'hui réparé. Lors des locations, et de façon à ne pas pénaliser les utilisateurs, l'armoire chauffante du restaurant scolaire leur a été mise à disposition. En aucun cas les locataires ne se sont trouvés sans moyen de chauffer les repas. Après délibération, le conseil, à l'unanimité, décide d'octroyer une réduction de 50 euros pour chaque location.

6. PROPOSITION DE NOMS POUR ECOLE MATERNELLE

Conformément à une précédente décision, l'école maternelle a donné une liste de noms possibles pour baptiser l'établissement. Il est donné lecture de cette liste au conseil. Celui-ci décide de demander des propositions de noms à la population, par le biais du Wal'Info et du site internet communal. A la rentrée de septembre, le conseil choisira parmi les noms proposés celui qui sera attribué à l'école maternelle.

7. NUMEROTATION DE MAISONS

La SCI Clos de Hurlevent a créé des nouveaux logements dans une grande propriété bâtie **rue de Cambrai**. Le conseil décide, à l'unanimité, d'attribuer **le n° 75** au bâtiment en front de rue et **le n°75 bis** au bâtiment aménagé à l'arrière.

8. PROPOSITIONS DE LA COMMISSION APPEL OFFRES

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 18 juin pour étudier des devis.

Travaux au local technique :

Deux devis ont été reçus pour la toiture du hangar. La commission propose d'accepter le devis de **Jacky FARASSE pour un montant HT de 5157 €**. Les Ets FARASSE sont les moins-disant.

Deux devis ont été reçus pour la fourniture et la pose d'un portail suspendu. La commission propose d'accepter le devis des **Ets GARREAUD pour un montant HT de 2380 €**. Les Ets GARREAUD sont les moins-disant.

Travaux du CLUB HOUSE Stade Diémé :

Les travaux concernent la toiture et le bardage pour la création d'un club house au stade Diémé. La commission a reçu quatre offres mais qui nécessitent un complément de devis

En ce qui concerne les menuiseries, seuls les **Ets GARREAUD** ont répondu (ADP a refusé considérant que les travaux seraient en plusieurs corps d'état). Le devis est **2745 € HT** pour 2 portes et 3 fenêtres.

Le conseil décide la création d'une commission spéciale (ouverture plis et travaux) avec la participation de responsables de l'USWS notamment pour solutionner la technique de bardage et les problèmes de lumière et d'ouvertures. Une confirmation des devis sera alors demandée avec les nouveaux éléments éventuels, et date butoir de remise des plis fermés qui seront ouverts lors de la réunion de la commission.

Monsieur le Maire rappelle cependant que le choix de rénovation strictement identique à l'agencement existant avait été fait par opportunité (subvention pour les clubs house) le toit dont la réfection était obligatoire pouvant ainsi être intégré à la dépense qui doit être maîtrisée.

Fenêtres de la Crèche

Le maire informe le conseil que la CAF ne subventionnera pas les travaux car la structure micro-crèche à fonds PAJE (fonds privés) ne rentre pas dans le cadre des structures bénéficiaires de l'aide.

Quatre sociétés ont répondu pour le changement de 6 fenêtres. : ADP Cantaing sur Escaut (6030 € HT), De Graef Caudry (5451 € HT), **Garreaud de Walincourt-Selvigny (4744 € HT)** et Mille et Une fenêtres (6269 € HT). L'entreprise GARREAUD propose une variante consistant non pas au remplacement total mais en rénovation (le cadre est gardé et rénové) le coût serait dans ce cas de 4236 € HT (cette opportunité sera étudiée sur place).

Vestiaires Football

Le conseil a précédemment décidé de ne changer cette année que les fenêtres OB, genre vasistas. Les devis reçus concernent tous les travaux de rénovation puisque l'appel a été lancé avant la décision plus restreinte du conseil.

Deux sociétés ont répondu : De Graef de Caudry et Garreaud de Walincourt-Selvigny. La commission propose de retenir **GARREAUD pour les seules fenêtres (2040 € HT)** - alors que De Graef est à 3153 € -, à la condition bien sûr que les Ets Garreaud acceptent la dissociation de cette partie du devis global.

Pour le reste des travaux, qui seront programmés en 2016, un nouvel appel d'offres sera lancé.

Le conseil adopte à l'unanimité l'ensemble de ces propositions de la commission d'appel d'offres sauf le CLUB HOUSE. Les crédits sont prévus au budget de l'année.

9. LE POINT SUR LE LEG BROUETTE

Le Maire informe le nouveau conseil qu'en 1996 Madame BROUETTE établissait un testament pour léguer à sa mort, ses biens immobiliers (une maison sise 34 rue de Caullery), aux petites sœurs des pauvres et à l'église de Selvigny à parts égales. La succession a été réalisée et une somme de 27.166€ a été perçue par la commune en 2010. Des travaux ont été réalisés sur l'église de selvigny et principalement sur les cloches et le clocher (3156 €). Il reste donc environ 24.000 euros.

10. LE POINT SUR LES COMMISSIONS

Chaque responsable rend compte des travaux de sa commission.

QUESTIONS DIVERSES

TRANSFERTS DE CREDITS

La commune a instauré la taxe sur les logements vacants. Les rôles d'imposition sont émis à l'encontre des débiteurs et le montant de la taxe est versé par anticipation à la commune dans les produits fiscaux mensuels. Or, en cas de dégrèvement accordé, la commune doit rembourser le trop perçu. Il convient donc de transférer la somme de 1717 euros du compte 6068 (achats divers) au compte 7391172 dégrèvement THLV. Le conseil donne son accord à l'unanimité et autorise le mandatement de cette somme.

Le Directeur de l'Ecole Gaston Bricout, sur avis de l'association des Parents d'élèves en date 02 juin 2015, demande à ce que le montant octroyé pour les fournitures scolaires, qui est de 40€ par enfant, soit amputé de 1500€ pour abonder l'acquisition de matériels numériques en investissement. Le conseil prend acte de la demande. Une décision budgétaire modificative sera prise à la rentrée de façon à intégrer dans le budget communal cette décision.

OBSEQUES DES ENFANTS LAFORGE-ALLART

Le drame du triple infanticide survenu le 30 mai 2015 a frappé la famille LAFORGE-ALLART. Les Walincourtois-Selvigniens ont été solidaires de la famille tout au long des événements et le maire explique au conseil qu'il a demandé au marbrier ayant construit le caveau pour les enfants d'envoyer sa facture à la commune. Sur cette facture l'entreprise prend à sa charge une remise de 924 euros TTC et il resterait à la commune **une somme de 1594 € TTC** à régler. Le Maire explique que la mère des enfants n'a pas les moyens de payer cette somme. Les différents partenaires sociaux ont été mobilisés pour lui apporter toute l'aide morale et financière nécessaire. Un relogement a été trouvé car la maison est toujours sous scellés et l'enquête suit son cours.

Après délibération, le conseil décide de prendre en charge la facture résiduelle pour la construction du caveau d'un montant de 1594€.

L'ordre du jour étant épuisé, les conseillers n'ayant plus de questions, le Maire lève la séance, il est **22h20**.

Suivent les signatures

Le Maire,

les Conseillers Municipaux,